

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 018-1989/10/CC

■ Adhésion de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à la Fédération d'Entrepreneurs des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) DDEAIAG 10/4498/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Créée en 2003, la Fédération Nationale des Associations d'Entrepreneurs des Zones Urbaines Sensibles (FNAE-ZUS) est l'unique structure nationale qui a pour objet de rassembler et de représenter les intérêts de tous les entrepreneurs et de toutes les associations de chefs d'entreprises oeuvrant dans les zones urbaines sensibles. Son action s'inscrit pleinement dans une vision globale de la problématique des quartiers ZFU et ZUS.

Dans ce cadre, elle a pour objet notamment de promouvoir et développer l'esprit d'initiative et de création, ainsi que de favoriser les actions pour l'emploi et la formation qualifiante des résidents de ces quartiers.

Elle joue également le rôle d'interface avec les pouvoirs publics et a acquis une reconnaissance nationale en matière de Zones Urbaines Sensibles et est présente dans de nombreuses instances nationales que sont l'ONZUS (l'Observatoire National des ZUS), l'ACSE (l'Agence Nationale pour l'Egalité des Chances), l'ANRU (l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine). Elle est également l'interlocuteur privilégié des partenaires institutionnels que sont le CIV (Comité Interministériel des Villes) et la Caisse des Dépôts.

Depuis le mois de novembre 2008, la FNAE-ZUS anime le «collectif national pour la défense des droits ZFU» qu'elle a initié et qui regroupe des entrepreneurs, des élus locaux et nationaux, des salariés et des sympathisants des ZFU.

Marseille Provence Métropole, par ses compétences économiques et urbaines, par la prise en charge du dispositif des ZFU, doit être présente au sein de cette fédération et ce d'autant que Marseille Provence Métropole se mobilise fortement en faveur de la prorogation du dispositif des ZFU (date de fin du dispositif : 31 décembre 2011).

A cette date, les Zones Franches Urbaines créées en 2004 et en 2006 (notamment sur Marseille la ZFU des 14^{ème} et 15^{ème} Sud créée en 2004) n'auront pas encore atteint leur point de non retour. Il est indispensable qu'elles bénéficient d'une prorogation sur 3 à 5 ans. Une mobilisation sur le devenir du dispositif des ZFU, à l'échelle nationale, est une obligation.

C'est dans cette optique qu'il est proposé au Conseil de Communauté d'adhérer à la FNAE-ZUS.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Le bilan du dispositif des ZFU particulièrement positif, à la fois dans sa dimension économique (créations d'entreprises et solde d'emplois nets créés), dans sa dimension sociale (mobilisation de l'ensemble des partenaires de l'emploi), dans sa dimension de rénovation urbaine et dans la dynamique créée sur les quartiers du Nord de Marseille,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion à la Fédération Nationale des Associations d'entrepreneurs des ZUS (FNAE-ZUS) et le paiement de la cotisation 2010 pour un montant de 3.000 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est désigné pour représenter la Communauté urbaine au sein de cette association.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Sous-politique B 320 - Fonction 90 - Nature 6281.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI